

Passez au photovoltaïque en toute sérénité...



Le photovoltaïque, une solution économique et écologique



...avec un installateur QualiPV



www.qualit-enr.org



QualiPV, signe de qualité
délivré par Qualit'EnR,
organisme de qualification



Électricité

Un geste pour la planète

Le soleil, une énergie gratuite et inépuisable : une réelle alternative écologique.

Chaque jour, la Terre reçoit sous forme d'énergie solaire l'équivalent de la consommation électrique de 6 milliards de personnes pendant près de 30 ans, sans bruit ni pollution.

Quand l'écologie rime avec économie

L'État propose un tarif d'achat garanti sur 20 ans pour votre production d'électricité solaire, ainsi qu'une prime d'équipement pour les installations en autoconsommation. Le tarif d'achat dépend du profil de l'installation.

Des incitations financières des pouvoirs publics viennent compléter le financement de votre installation :

- Primes régionales et/ou locales
- Taux de TVA réduit¹
- Aides de l'Anah
- Etc.



Attention : il est indispensable de faire appel à une entreprise qualifiée RGE pour bénéficier du tarif d'achat² et de certaines aides.

Pour en savoir plus sur ces dispositifs :

- Contactez votre installateur QualiPV ;
- Ou rendez vous sur le site www.qualit-enr.org ;
- Ou contactez un conseiller « France Renov³ » au 0 808 800 700⁴ ou sur france-renov.gouv.fr.

Votre assurance confort

S'équiper en solaire photovoltaïque c'est s'affranchir de l'inflation énergétique et gagner en indépendance.

Une technologie fiable

Plus de 350 000 systèmes photovoltaïques sont déjà installés en France... Une attestation de conformité électrique doit être délivrée pour toutes les installations. **La production d'électricité solaire est possible partout en France !**

¹ Selon l'article 278-0 bis A du CGI.

² Service gratuit + prix d'un appel.

QualiPV, la marque de confiance des professionnels qualifiés

Votre installateur QualiPV vous conseille et propose le système le plus adapté à vos besoins.

Il justifie de toutes les assurances obligatoires et a démontré ses compétences et son sérieux. Ses installations sont régulièrement contrôlées par un organisme indépendant.



Comment ça marche ?

Les particules de lumière mettent en mouvement un matériau semi-conducteur présent dans les capteurs (généralement le silicium). Le rayonnement solaire est ainsi directement transformé en électricité.

Une fois l'électricité produite, trois choix s'offrent à vous :



- **Vendre la totalité de votre production** au réseau pour générer un revenu régulier à un tarif fixe.



- **Consommer votre production** pour réduire votre facture d'électricité et ne vendre que le surplus éventuel.



- **Consommer toute votre production** pour réduire votre facture d'électricité, sans rien vendre au réseau.

Dans tous les cas, votre installation doit être raccordée au réseau public d'électricité par l'intermédiaire d'une convention avec le gestionnaire du réseau.

En cas de vente (totale ou partielle), un contrat d'obligation d'achat est signé pour une durée de 20 ans avec un tarif réglementé.

Bon à savoir : pour tout savoir sur le fonctionnement des systèmes solaires photovoltaïques, contactez votre installateur QualiPV ou rendez-vous sur : www.qualit-enr.org

Besoin de conseils, d'études
et d'une installation
de qualité ?



Votre contact
QualiPV

Le solaire photovoltaïque

Transformez cette ressource en électricité

CONTRÔLE

COMPÉTENCES



Exigez un
installateur QualiPV



QualiPV, signe de qualité

développé par **Qualit'EnR**,
organisme de qualification

www.qualit-enr.org